



La Galerie des Arts du feu † Aître Saint-Maclou † Rouen Appel à candidatures

<< Jeux de lumière >>

Exposition

du 2 septembre 2025 au 18 janvier 2026

TERRE, VERRE, MÉTAL

Organisée pour l'automne et le début de l'hiver, période marquée par des changements de luminosité et de spectacles contrastés offerts par les cieux, cette exposition tend à montrer la créativité et le talent de professionnels des métiers d'art qui travaillent la terre, le verre et le métal.

Variations d'épaisseurs, profondeurs, éclats, reflets, nuances et transparences sont les maîtres mots pour guider vos explorations créatives.

Nous vous lançons un défi d'expression en explorant l'utilisation de la transparence ou les oppositions ombres et lumières.

Vous abordez cet univers à travers vos créations ou vous souhaitez développer votre champ d'expression pour présenter au public des œuvres inédites spécialement conçues pour cette exposition : toutes vos propositions sont les bienvenues.

Destinée à surprendre les visiteurs par une diversité d'approches et de formes d'expressions, cette thématique offre la possibilité d'exposer des œuvres de toutes dimensions et techniques. Plus que jamais, vous êtes donc invités à laisser libre cours à votre imagination !

Calendrier :

- Clôture des inscriptions : mercredi 30 juillet 2025
- Annonce des pièces retenues : vendredi 8 août 2025
- Montage de l'exposition : lundi 1^{er} septembre 2025
- Ouverture au public et vernissage : mardi 2 septembre 2025
- Démontage de l'exposition : lundi 19 janvier 2026

Présentation de La Galerie

La Galerie des Arts du feu est une structure unique en France de valorisation des professionnels des métiers d'art, qui se concentre sur les arts du feu : les métiers du travail de la terre, du verre, du métal.

Ses missions sont :

- la valorisation du patrimoine, des métiers d'art et plus spécialement des savoir-faire liés au travail de la terre, du verre et du métal
- la diffusion et la promotion de l'expression artistique en direction de tous les publics
- le soutien à la création artistique
- la diffusion des productions des professionnels des arts du feu

Elle assure ses missions au travers de différents espaces :

- Une boutique métiers d'art où sont présentés une quarantaine de créateurs et autant d'univers
- Un atelier-tremplin qui offre un lieu de travail pour deux jeunes céramistes
- Un parcours interactif « Céramique, terre précieuse » qui présente l'histoire de l'argile, la définition de la céramique, ses propriétés, ses champs d'utilisation et d'innovation
- Une galerie de pièces uniques et un espace exposition temporaire
- La Galerie des Arts du feu détient un dernier espace qui n'est pas en accès libre : la salle pédagogique. C'est là que sont organisés des cours hebdomadaires et stages où petits et grands peuvent s'initier au travail de l'argile, découvrir le vitrail selon la technique Tiffany ou encore la réalisation de bijoux en émaux sur cuivre, eu autres techniques au gré des artistes présents.



©Bruno Maurey



©IG Rouen

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription (pages 5 et 6) devra être complétée, signée et accompagnée :

- Des visuels de la (des) pièce(s).
Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement. Merci de préciser les crédits photographiques de chaque cliché.
- Chaque pièce doit être accompagnée de précisions : dimensions, techniques, poids, informations techniques relatives à l'accrochage (système d'accrochage, pièce à poser, autre).
- Le prix de vente public doit impérativement être indiqué pour chaque réalisation.
- Un justificatif de statut professionnel (chambre des métiers, maison des artistes, etc.)
- Tout document jugé nécessaire à la compréhension de votre univers ou de la pièce.

2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le comité de sélection de la Galerie des Arts du feu sélectionnera les artistes exposants sur dossier.

Un e-mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer des décisions positives ou négatives, le comité de sélection n'est pas tenu de motiver sa décision.

3. CONDITIONS D'INSTALLATION

L'espace des expositions temporaires, d'environ 35 m², est situé au premier étage (avec ascenseur) de l'aile Est de l'Aître Saint-Maclou. L'accès est gratuit pour tous.

La Galerie des Arts du feu est ouverte le mardi de 14h à 18h et du mercredi au dimanche de 10h à 18h.

Les précisions du montage seront apportées aux candidats sélectionnés.

4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats seront informés par e-mail de la sélection pour l'exposition. Ils devront prendre rendez-vous avec l'équipe et acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu. Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'artiste.

Il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir une fiche de dépôt par le responsable présent à la réception. Une fiche de sortie sera également dressée au moment du départ des pièces, à la fin de l'exposition.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- assurer la scénographie et le montage de l'exposition
- organiser le vernissage
- se charger de la communication de l'événement : confection et diffusion d'affiches et de flyers, rédaction et diffusion de communiqué presse, campagne e-mailing
- le cas échéant, assurer la gestion commerciale des pièces déposées : relation clientèle, encaissement, emballage, édition de factures

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des artistes est souhaitée lors du vernissage.

6. VENTE

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre la Galerie des Arts du feu et le client.

Une participation aux frais généraux représentant une commission de 30 % sera retenue sur les ventes.

7. DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION

La Galerie ne disposant pas d'espace de stockage, les artistes devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition.

En cas d'impossibilité ou de retard, merci de nous tenir informés.

Fiche d'inscription

EXPOSITION « Jeux de lumière »

Pour répondre à l'appel à candidature, vous devez retourner cette fiche complétée (2 pages) au plus tard le 30 juillet 2025 à l'adresse mail : expo@galeriedesartsdufeu.fr

Nom :

Prénom :

Nom de l'atelier, marque ou pseudo :

Statut professionnel * :

N° Siret :

Assujetti à la TVA : Oui Non

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

**Kbis, inscription à la chambre des métiers, etc.*

Parcours, cheminement et démarche de l'artiste :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Texte sur le travail présenté en lien avec le thème de l'exposition :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de joindre à cette fiche :

- 1 attestation de statut professionnel
- Photos des pièces et crédits photographiques (HD- 300 dpi- format jpg)
- Dimensions approximatives des pièces, techniques mobilisées
- Prix de vente

Envoi du dossier par mail, au plus tard le 30 juillet 2025 à l'adresse :
expo@galeriedesartsdufeu.fr

Contact :

Mme. Cuisin, responsable administrative et artistique de La Galerie des Arts du feu,
02.76.78.18.83., expo@galeriedesartsdufeu.fr

La participation aux expositions suppose l'adhésion sans réserve aux conditions du règlement.
En la signant, vous donnez votre accord pour que La Galerie des Arts du feu peut publier des
photos de vos œuvres dans le but de promouvoir la manifestation.

Signature :